



Essai de lancement d'un missile balistique moyen sol-sol à longue portée *Hwasong-10*.

Corée du Nord : la parfaite harmonie entre le totalitarisme et l'arme nucléaire

par Patrick Chartrand, Frédéric Harvey, Étienne Tremblay et Éric Ouellet

Le major Patrick Chartrand, officier d'infanterie au sein du Royal 22^e Régiment, occupe actuellement le poste d'officier des opérations au Centre canadien d'entraînement aux manœuvres (CCEM), à Wainwright, en Alberta.

Le major Frédéric Harvey, officier d'infanterie, occupe actuellement le poste d'officier de gestion des ressources au quartier général du Groupe du vice-chef d'état-major de la défense.

Le major Étienne Tremblay, CD, ing., MBA, officier du Corps du Génie royal canadien, est actuellement responsable du Centre de coordination de l'appui du génie du Commandement des opérations interarmées du Canada.

M. Éric Ouellet, Ph. D., est professeur au Département d'études de la défense du Collège des Forces canadiennes, à Toronto.

Introduction

La fin du régime totalitaire communiste de la Corée du Nord, qui peine à nourrir sa propre population, a été prédite par les analystes au fil des ans¹. Pire, les dirigeants de Pyongyang ont investi des ressources considérables dans leur programme nucléaire, et ils n'ont cessé de jouer la carte de l'arme atomique depuis le début des années 1990, mettant le pays sous le coup de divers embargos

et sanctions internationales. À première vue, la stratégie nucléaire du régime nord-coréen semble irrationnelle et contre-productive.

Les auteurs du présent article se proposent de démontrer que l'idéologie fondamentale du régime nord-coréen justifie en fait la possession de l'arme nucléaire, ce qui renforce du même coup la légitimité du régime. La possession de l'arme nucléaire offre une protection au régime contre les pressions externes et internes qui remettent en cause son bien-fondé et l'idéologie qui le sous-tend. En ce sens, la possession de l'arme nucléaire est irrévocable et définitive, puisqu'elle contribue à un alignement institutionnel fort et cohérent du régime.

L'analyse proposée dans le présent article repose sur une approche institutionnelle² privilégiant la recherche des sources et des dynamiques de légitimation qui permettent à des structures institutionnelles de perdurer à travers le temps, malgré les changements et les pressions qui émergent dans le milieu social et politique. Aux fins de cette analyse, l'accent sera mis sur les trois formes fondamentales de légitimation institutionnelle, à savoir les lois, les règles et les systèmes juridiques; les normes et les valeurs implicites communes et les idées et les formes de pensée communes. Les auteurs concluent l'article en démontrant qu'au sein du régime nord-coréen, les sources et les dynamiques de légitimation institutionnelle sont hautement concordantes et se renforcent mutuellement par le développement de l'arme nucléaire.



Peter Hermes Furian/Shutterstock/Illustration 353593271

Péninsule coréenne.

La légitimité institutionnelle reposant sur les aspects juridiques

L'idéologie officielle du pays est appelée le *juche*. Dès 1955, le *juche* est codifié comme constitution officielle du pays soutenue, en son centre, par trois piliers fondamentaux³ : l'indépendance politique (*chaju*), l'indépendance reposant sur la défense nationale (*chawi*) et l'autosuffisance économique (*charip*)⁴. Le *juche* est lui-même interprété au regard d'un autre concept important, à savoir celui du *suryong*, selon lequel le leader du peuple est le seul à pouvoir déterminer la teneur du *juche*, ce qui permet d'éviter les déviations idéologiques. À la fin de la guerre de Corée, Kim Il-sung a donc été amené à procéder rapidement à des purges idéologiques au sein même du parti. Ces purges ont eu pour effet de consolider la position politique du parti et d'augmenter le culte de la personnalité s'y rattachant. Kim a ainsi obtenu le monopole idéologique et s'est imposé comme le seul interprète et praticien de la philosophie du *juche*. Le contrôle doctrinaire des tenants du *juche* a donc conféré à Kim Il-sung le pouvoir de justification idéologique dont il avait besoin pour asseoir définitivement sa dictature en République populaire démocratique de Corée (RPDC)⁵.

Le concept du *suryong* se justifie à son tour, d'une manière quasi tautologique, par le pilier du *chaju* (indépendance politique), qui est au cœur du *juche*. Les influences étrangères peuvent être mieux contenues lorsque toutes les décisions importantes concernant le pays sont prises unilatéralement par un leader fort, qui est le seul à être à même de canaliser les énergies du peuple autour du *suryong*⁶.

Le pilier du *chawi* se traduit en une politique manifestement belliqueuse visant à contrer et à détourner toutes les « tentatives impérialistes d'agression ou de guerre » au moyen de la menace militaire⁷. Non seulement la mise sur pied d'imposantes forces armées devient-elle indispensable pour défendre l'indépendance nationale, mais celles-ci assurent également la mobilisation de masse essentielle à l'inculcation délibérée de l'idéologie du *juche*. En outre, la nécessité d'équiper les forces armées avec des armes produites au pays crée les conditions nécessaires au soutien du *charip* (indépendance économique)⁸.

Le *charip* sert à occuper le peuple non seulement à la production de l'arsenal militaire essentiel à la survie de l'État, mais également à la réalisation de l'autarcie économique. Le *charip* est une condition primordiale de l'affranchissement de la RPDC de sa dépendance à l'aide et aux investissements étrangers⁹.

La passation du pouvoir de Kim Il-sung à son fils Kim Jong-il nécessitera des retouches au *juche*. Tout d'abord, à la différence de son père, Kim Jong-il n'a aucune expérience militaire. Au regard de la nécessité d'avoir un grand leader qui doit être le

seul à pouvoir mettre en œuvre le *chawi*, ce manque d'expérience militaire est perçu comme une lacune importante qui pourrait miner la légitimité des Kim. Pour combler cette lacune, Kim Il-sung renforcera la légitimité institutionnelle de son fils et l'affectera aux postes prestigieux de commandant suprême de l'Armée populaire de Corée (APC) et de chef du comité de la défense nationale¹⁰.

Les préparatifs faits en vue de la passation du pouvoir n'ont pas suffi pour assurer la légitimité de Kim Jong-il. Se rendant compte rapidement qu'il était dans une position vulnérable, Kim Jong-il n'a eu d'autres choix que de reconnaître que les forces militaires constituaient le plus grand atout dont il disposait pour asseoir sa légitimité. Cette période est marquée par l'introduction des principes du *songun*, qui confère un rôle central à l'APC¹¹. Elle est aussi marquée par l'adoption, en 1998, d'une nouvelle constitution en vertu de laquelle l'importance du rôle de l'APC dans le *juche* allait être officialisé, et le pouvoir de l'ensemble de l'APC allait être confié à Kim Jong-il¹². En d'autres mots, Kim Jong-il a utilisé le pouvoir qui lui était conféré à titre de seul interprète du *juche* pour donner au pilier du *chawi*, en vertu des principes du *songun*, une importance plus grande que celle qui était accordée aux deux autres piliers.



STR New/Reuters RTXMRC5

Kim Il-sung, fondateur de la Corée du Nord, avec son fils Kim Jong-il en 1983.

Afin de protéger la légitimité qu'elle venait d'acquérir, l'APC devait être omniprésente dans la société¹³. La politique du *songun* constitue donc un renforcement de la défense nationale qui passe par le développement de l'industrie de la défense¹⁴. Le complexe indusio-militaire est désormais considéré comme le pilier principal de l'économie, et les secteurs manufacturier et agricole sont relégués au second rang¹⁵.

À la suite de l'adoption de la Constitution de 1998, Kim Jong-il a réussi à mettre en place les mesures nécessaires pour gérer efficacement les différentes pressions internes et externes que subissait le régime. Ce sont les investissements massifs dans la défense¹⁶ qui ont permis au régime de soutenir adéquatement le programme de développement de l'arme nucléaire.

Du point de vue militaire, le développement d'une telle arme met en évidence le succès des nouvelles politiques, puisqu'il accroît le prestige d'une organisation moralement diminuée par la famine et les pénuries de fournitures de toutes sortes et que par la même occasion, il réduit au minimum les risques d'éclatement par un coup d'État¹⁷. Surtout, la technologie nucléaire permet à l'APC, qui doit affronter la menace américaine, d'atteindre un ratio de force suffisant pour dissuader une superpuissance d'intervenir dans la péninsule coréenne¹⁸.

Enfin, les changements apportés par le *suryong* dans un contexte propice à une révolte populaire ont contribué à augmenter le rôle des troupes militaires auprès de la population locale et à faire remonter les troupes militaires dans l'estime de la population. Puisque l'APC administre la nourriture et les biens indispensables, ainsi que les moyens pour en assurer la distribution, elle est en mesure de distribuer ces ressources au sein de la population et elle s'attribue même le mérite de fournir de l'aide humanitaire étrangère¹⁹.

Le développement effectif d'armes nucléaires opérationnelles et l'arrivée au pouvoir d'un nouveau Kim ont nécessité la mise en place de nouveaux changements de politiques. Kim Jong-un pouvait donc moderniser l'interprétation du *juche* avec l'instauration du *byungjin*, officialisé le 31 mars 2013. Cette nouvelle approche, qui favorise la poursuite du développement économique parallèlement au renforcement de l'arsenal nucléaire pour contrer les menaces d'intervention militaire, promet de préserver la paix sur la péninsule coréenne par la dissuasion nucléaire tout en créant une croissance économique²⁰. En d'autres mots, maintenant que l'arme nucléaire est acquise, les piliers de l'indépendance reposant sur la défense (*charwi*) et de l'autosuffisance économique (*charip*) peuvent être ramenés à un niveau d'importance égale.

En vertu de la loi qu'elle vient d'établir, la RPDC s'affirme comme un pays nucléaire au même titre que les autres puissances, allant même jusqu'à instituer une politique d'emploi officielle. Cette loi mentionne, entre autres, que la Corée du Nord est prête à soutenir les efforts internationaux vers la dénucléarisation. Toutefois, la Corée du Nord conservera son arsenal nucléaire aussi longtemps que d'autres pays en feront autant. L'arsenal ne doit cependant servir qu'à des fins de dissuasion et de représailles plutôt que pour mener des actions offensives²¹. Enfin, la loi confirme paradoxalement l'intention du régime de rejeter définitivement toutes notions de non-prolifération, car celui-ci refuse de faire une distinction entre le cadre militaire et le cadre économique d'emploi du nucléaire²².

En pratique, le *byungjin* se matérialise de deux façons : la valorisation des industries connexes au nucléaire (comme les missiles balistiques) grâce aux sommes investies et la « création d'emploi » pour la population; le renflouage des coffres par la vente illégale de technologies militaires à d'autres pays, comme cela se serait produit dans le cas de la Syrie et de la Libye²³. En s'appuyant sur le *byungjin*, le régime Kim serait en mesure de justifier auprès de sa population et de la communauté internationale ses dépenses massives dans les domaines de l'énergie et des armes nucléaires, ce qui lui permettrait à la fois de soutenir son économie et de rassurer les hauts gradés militaires.



Damir Sagol/Reuters RTS12E30



KCNA (Agence centrale de nouvelles nord-coréenne)/Reuters RTS13YAQ



US Air Force/Alamy Stock Photo H2F72W

Un bombardier stratégique furtif B1-B et un chasseur d'escorte F-15 de l'USAF volent à proximité de la frontière entre la Corée du Nord et la Corée du Sud, dans l'espace aérien de la Corée du Sud, le 21 septembre 2016.

L'annonce en avril 2013 de la remise en fonction du réacteur nucléaire de Yongbyon, qui était resté inactif depuis 2008, et la construction en cours d'un réacteur à eau légère expérimental témoignent de l'intention du régime de tirer profit de la capacité nucléaire. Bien que Pyongyang ait mentionné publiquement que le réacteur allait servir à produire de l'énergie pour subvenir aux besoins du pays, il est fort probable que l'infrastructure puisse être configurée de façon à pouvoir produire jusqu'à vingt kilogrammes de plutonium par année à des fins militaires²⁴.

Légitimité institutionnelle reposant sur des normes implicites

La géographie particulière de la Corée fait de cette dernière une entrave historique à la marche des grandes puissances environnantes. Conjugés aux intenses bouleversements internes qu'a subis la Corée du Nord de 1860 à la guerre de 1950-1953, les traumatismes causés par six guerres d'invasion donnent l'impression aux Coréens que leur pays compte parmi les plus envahis sur terre²⁵. La longue suite d'invasions a amené les Coréens à vivre dans la peur des étrangers²⁶. Les dirigeants de la RPDC auront tôt fait d'instrumentaliser ces craintes construites sur l'histoire et de les transformer en une « mentalité d'assiégé », qui portent les Coréens à croire que leur pays est menacé par un monde hostile voué à son annihilation²⁷.

Dès son arrivée au pouvoir, Kim Il-sung craint qu'une trop forte dépendance à l'aide étrangère ne vienne reléguer la RPDC au rang de satellite économique²⁸. Par conséquent, l'ensemble des peurs

existentielles représente, du point de vue de Pyongyang, la preuve irréfutable que l'émancipation du pays n'est possible que par l'atteinte d'un affranchissement politique assorti d'une autarcie économique totale. C'est l'ensemble des peurs qui sous-tend les fondements de l'idéologie du *juche*, défini comme un « rejet de la dépendance à l'égard des autres, un emploi de ses propres capacités et la confiance en ses propres forces, le tout culminant vers la formation d'un esprit révolutionnaire d'autosuffisance²⁹ » [TCO].

Plus encore, les peurs xénophobes forcent Kim Il-sung à donner à l'idéologie marxiste-léniniste qu'il promet une touche culturelle coréenne afin « d'indigéniser » et de légitimer une idéologie dont les origines sont manifestement étrangères³⁰. Il puise donc fortement (et secrètement) dans les traditions sociales et spirituelles historiques du confucianisme. Plusieurs des éléments de cette doctrine asiatique traditionnelle, comme le respect du père, le dévouement du fils, l'harmonie par le respect absolu des règles, seront récupérés par l'idéologie du *juche* et canalisés dans le respect du « père », transformé en un culte de la personnalité entourant Kim Il-sung³¹. Bref, le *juche* s'appuie en partie sur des normes et des valeurs qui avaient cours avant l'établissement du régime communiste des Kim. En ce sens, les prémisses du *juche* rallient la population d'une façon directe et sensible.

Le concept de *suryong* ne s'inscrit pas non plus dans un vide sociologique. En effet, les traditions confucéennes très anciennes préconisent la vénération de l'autorité paternelle, le respect des ancêtres et la piété filiale, et elles ont joué un rôle fondamental dans le façonnement du régime et dans l'acceptation de l'idée que



Kim Jong-un à un défilé militaire, le 15 avril 2017.

le « père de la nation » sait mieux que les autres comment défendre cette dernière contre les étrangers³².

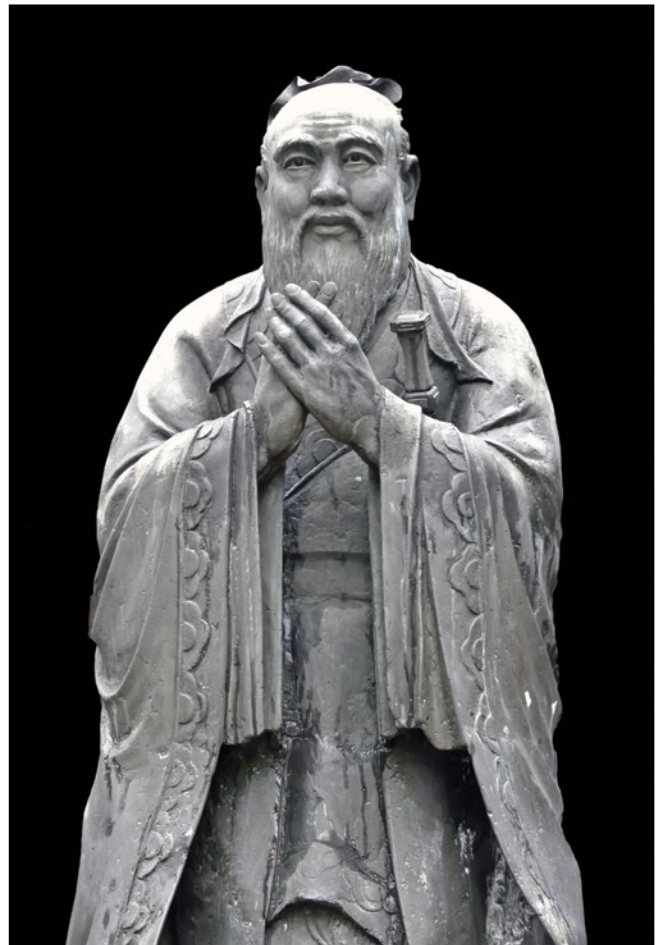
Cela ne veut pas dire pour autant que le leader est à l'abri des luttes de pouvoir. Bien qu'il soit difficile d'obtenir des détails sur les différentes menaces qu'ont perçues les Kim au fil du temps, il serait juste d'affirmer qu'il existe une perception d'un risque de coup d'État orchestré par les élites ou par un groupe de militaires insatisfaits. Les actions destinées à protéger la légitimité des Kim trahissent cette paranoïa chronique. En effet, depuis son arrivée au pouvoir en 2011, Kim Jong-un aurait fait exécuter au moins une centaine de hauts dirigeants et de chefs militaires. Il pourrait avoir procédé à une telle purge dans le but de consolider son pouvoir ou encore pour remédier à l'insécurité que son jeune âge pourrait avoir suscitée³³.

Une autre stratégie employée témoignant d'un certain sentiment d'insécurité chez les leaders nord-coréens est la cooptation du « fils préféré », qui s'inscrit dans le confucianisme coréen³⁴. En négligeant la majorité de sa population, la RPDC a su mettre en place un système favorisant un petit « sélectorat » influent qui dépend maintenant de l'institution pour conserver sa situation avantageuse³⁵. Au lieu d'imposer un climat de peur, une telle stratégie, beaucoup plus subtile, garantit une fidélité durable au sein des élites. Les différents avantages accordés à la classe supérieure peuvent aussi bien être matériels que politiques, et découlent de l'octroi de postes d'influence au sein du gouvernement³⁶.

Curieusement, ces normes et valeurs prônées avant l'établissement des régimes communistes doivent être isolées et protégées contre toute forme de modernisme. Le régime semble reconnaître qu'il existe une possibilité, bien que mince, que la population précipite sa chute. Le régime de Pyongyang est bien connu pour bloquer le flot d'information provenant de l'extérieur. Des exemples récents témoignent de la perception d'un danger de corruption de la « pureté morale » nord-coréenne, invoquée pour justifier la fermeture du poste frontalier de *Kaesong*, à la frontière qui sépare la Corée du Nord de la Corée du Sud, en décembre 2009³⁷.

La création de zones économiques restreintes, dans les années 1990³⁸, a été un autre moyen de ne donner accès aux marchés étrangers et aux échanges commerciaux qu'à quelques économistes et hommes d'affaires sélectionnés. Toutefois, lorsque les incitations économiques deviennent importantes, même les agents les plus fiables et patriotiques risquent de succomber à la corruption et d'effriter du même coup la capacité du régime à gouverner efficacement³⁹. On a alors constaté l'apparition « d'un processus insidieux de discréditation de l'autorité [qui aurait pu] se révéler néfaste à la stabilité du pouvoir [...] Conscient du danger, Kim Jong-il [avait] engagé un mouvement

de réformes internes [pour] rechercher l'apaisement sur le front des affaires extérieures⁴⁰. » Bien que ce mouvement de réformes puisse témoigner d'une certaine souplesse, il ne faut pas y voir



Confucius (551-479 av. J.-C.).

une tendance vers l'ouverture, mais plutôt une nouvelle approche pour pallier les dangers révolutionnaires que pourrait engendrer le capitalisme, même limité, et qui mettrait en péril la survie de la dictature.

L'isolement culturel de la RPDC sert bien le régime totalitaire de Pyongyang, mais il est curieusement justifié par la nécessité de protéger des normes et des valeurs implicites du confucianisme très anciennes qui avaient déjà cours avant l'arrivée du communisme, sur lesquelles repose la stabilité sociale. Le rejet du modernisme à l'occidental par les Nord-Coréens a des assises réelles et légitimes, comme cela est le cas de nos jours dans d'autres sociétés qui en font autant. C'est dans un tel contexte que l'arme nucléaire, qui doit garantir l'indépendance absolue de la RPDC, peut aussi être justifiée sur la base de formes normatives subtiles, mais sociologiquement puissantes.

La légitimité reposant sur des idées et des schémas cognitifs partagés

Les perceptions et les interprétations de la réalité, qu'elles soient fondées ou non sur des faits objectifs, demeurent de puissants déterminants dans la prise de décisions. Comme nous l'avons déjà mentionné, les Nord-Coréens en sont venus avec le temps à avoir une peur quasi existentielle des autres peuples. Toutefois, au-delà des attitudes normatives à l'égard des étrangers, les perceptions communes de la réalité ont des assises cognitives spécifiques, à savoir les ennemis « impérialistes » du Sud⁴¹. Le régime de Pyongyang cultive sciemment ces assises.

Depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale, les seuls véritables ennemis de la RPDC sont les États-Unis et la Corée du Sud. Or, les États-Unis sont une puissance nucléaire et ont une réserve d'ogives dans la région, justement pour pouvoir faire face à la RPDC. En ce sens, la dissuasion nucléaire à la coréenne est logique et conséquente⁴². De plus, l'histoire a démontré que l'arme nucléaire permet à l'État qui la possède d'avoir un véritable siège au concert des nations souveraines, et un tel constat n'a pas échappé aux Nord-Coréens⁴³.

Ces construits cognitifs faciles à légitimer s'inscrivent cependant dans un autre construit activement utilisé par le régime, à savoir celui du danger d'une attaque surprise imminente des États-Unis et de leur allié sud-coréen. C'est dans ce contexte que l'arme nucléaire peut devenir la seule garantie du maintien réel du *chaju*⁴⁴ et qu'elle peut assurer la sécurité véritable du pays⁴⁵. Toutefois, le régime va plus loin lorsqu'il soutient qu'il doit non seulement posséder l'arme nucléaire, mais aussi développer un armement nucléaire lui permettant d'avoir l'avantage sur les Américains et leurs alliés, dans le but de défendre sa souveraineté⁴⁶. Cette façon de voir s'inscrit dans une logique similaire à celle qui a justifié les calculs faits durant la Guerre froide, dans une situation où les pays concernés devaient démontrer qu'ils étaient capables de survivre à une frappe nucléaire préventive pour pouvoir produire un véritable effet de dissuasion⁴⁷.

Pour convaincre la population que la menace est imminente, le régime a forgé une mémoire collective et assure la diffusion des souvenirs de manière officielle et structurée par le système d'éducation, les médias et la rhétorique officielle. La menace américaine d'utiliser l'arme nucléaire pour mettre fin à la « guerre de libération



Des Nord-Coréens à bord d'un train passant devant des affiches de propagande dans la capitale, Pyongyang.

de la père-patrie »⁴⁸ est de toute évidence mise au premier plan, la guerre étant définie par le régime comme une sécession résultant de forces extérieures. La rhétorique officielle martèle à tout coup les dogmes de la menace, de l'oppression, de la souffrance et de l'anti-impérialisme véhiculés par la mémoire collective⁴⁹.

La réalité de l'invasion imminente, telle qu'interprétée par Pyongyang, a été remodelée dernièrement par l'établissement d'un parallèle entre la situation de la Corée du Nord et celle de l'Iraq. Les événements du 11 septembre 2001 ont été utilisés pour justifier l'invasion de l'Iraq, alors que celui-ci n'y avait à peu près pas pris part. Dans son analyse de la situation, la Corée du Nord laisse entendre que l'Iraq n'aurait jamais été envahi par les États-Unis s'il avait eu l'arme nucléaire pour se défendre⁵⁰. Cette conception s'inscrit parfaitement dans le principe du *chaju* et justifie pleinement la possession de l'arme nucléaire du point de vue des Nord-Coréens. En fait, l'idée que la RPDC puisse être assiégée par de puissantes forces hostiles constitue la base cognitive de l'élaboration de la stratégie militaire de la Corée du Nord, dans laquelle l'arme nucléaire est dépeinte comme étant la seule option possible⁵¹.

Cette façon de voir est renforcée par d'autres perceptions. Plus précisément, les stratèges nord-coréens sont arrivés à la conclusion que leurs capacités militaires conventionnelles étaient numériquement et technologiquement inférieures à celles des Américains et des Sud-Coréens. L'arme nucléaire est donc justifiée par le besoin de pallier l'écart entre les nombres⁵² et de contrebalancer l'obsolescence d'un arsenal militaire conventionnel datant de l'époque soviétique⁵³. La capacité nucléaire est souvent citée dans les messages officiels du régime en tant qu'élément égalisateur stratégique utilisable à moindre coût et ayant un effet de dissuasion qui protège contre toute agression⁵⁴.

Finalement, les privations additionnelles auxquelles la population a été soumise à la suite de la mise au premier rang du programme nucléaire⁵⁵ servent aussi d'arguments pour démontrer que les

privations (lire famine ici) en valaient la peine. Depuis l'arrivée au pouvoir de Kim Jong-un, la justification du nucléaire au sens large est associée de manière indissociable à l'augmentation du niveau de vie du peuple⁵⁶. Dans le cadre du *byungjin*, qui place le développement économique au même niveau que celui de la défense, la RPDC ne fait aucune distinction dans l'utilisation qu'elle fait du nucléaire, que ce soit à des fins militaires ou à des fins civiles. De manière tacite, le régime justifie sa décision de posséder l'arme nucléaire par la nécessité d'y avoir recours pour développer des applications civiles lui permettant d'augmenter le niveau de vie et de réduire les coûts associés à l'obtention d'armements conventionnels.

Constat institutionnel

À la lumière de cette analyse, nous comprenons mieux que la promulgation par Kim Jong-un de la politique du *byungjin* (et de la loi d'avril 2013 sur l'arme nucléaire) puisse en fait représenter un rééquilibrage du *songun*, qui élève le pilier du *charip* au même niveau que celui du *chawi*. Nous constatons que cette mutation est l'aboutissement de la longue série de rectifications palliatives apportées pendant l'ère de Kim Jong-il et qu'elle officialise la possession de l'arme nucléaire comme moyen de préparer la future expansion économique du pays.

Nous avons vu comment les pressions externes telles que la menace américaine, l'obsolescence de l'arsenal conventionnel de l'APC dans le contexte de la modernisation croissante de la Corée du Sud et les résultats désastreux de mauvaises politiques économiques ont affecté le rapport entre les piliers du *juche* et ont aggravé les craintes existentielles du régime. La figure 1 illustre le rapport entre les piliers et le rôle central que joue le nucléaire en tant que gage de stabilité du régime. L'assemblage de tous ces facteurs dans un rapport équilibré crée une surprenante stabilité et fait de la RPDC un régime qui n'est pas sur le point de s'effondrer ni d'abandonner sa capacité nucléaire.

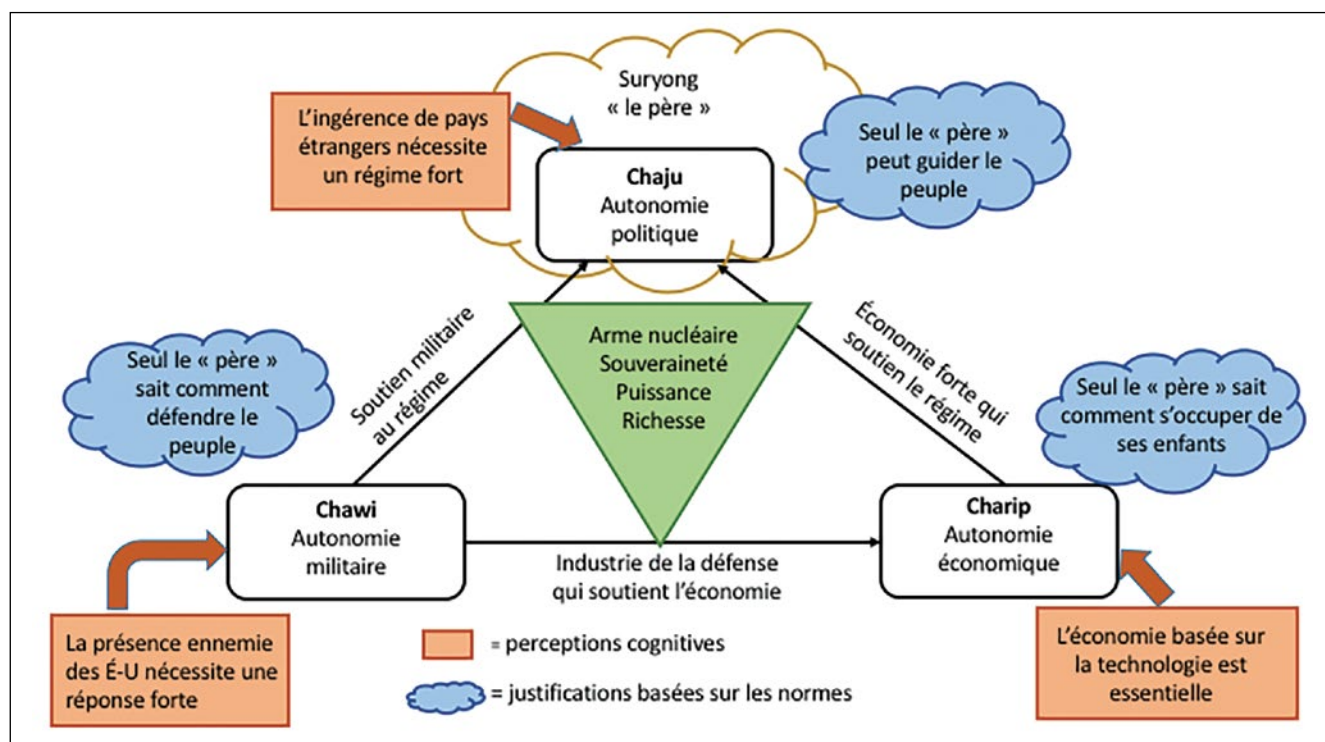


Figure 1 – Le *Juche* et le nucléaire.



Damir Sagolj/Reuters RTS12G5B

Un camion de la Marine nord-coréenne transporte le missile balistique lancé par sous-marin (SLBM) « Pukksong » pendant un défilé militaire à Pyongyang, le 15 avril 2017.

Toutefois, l'arme nucléaire n'est pas le seul outil dont dispose la RPDC pour dissiper ses craintes existentielles. Le régime assure également sa légitimité grâce à une série de tours d'adresse qui se déclinent en comportements isomorphes et mimétiques. Comme nous l'avons vu, les principes fondamentaux soutenant le *juche* ont été conçus par l'appropriation isomorphe d'idées confucéennes et marxistes-léninistes. Bien qu'apparemment disparates, ces principes ont été amalgamés en une sorte d'alliage politique propre à la RPDC et au passé confucianiste de la Corée. Cet alliage sert de base fondamentale et de justification à toutes les actions du régime. Par conséquent, il appert que le régime s'est doté de deux outils justificatifs principaux, le *juche* et le nucléaire, qu'il voit comme des éléments en appui mutuel ne pouvant exister sans l'autre. En ce sens, la nature autoritaire du régime s'est avérée une bénédiction pour les Kim, puisque qu'elle leur a permis de modifier le *juche* à plusieurs reprises et de remodeler la légitimité de l'idéologie lorsque celle-ci a été soumise à diverses pressions, comme la remise en question engendrée par les famines, à l'intérieur du pays, ou la désuétude grandissante des armements conventionnels de la Corée du Nord, à l'extérieur.

Il importe de souligner que les réalignements idéologiques n'ont généralement pas été faits rapidement. Au contraire, ils se sont inscrits dans le cadre d'une série de transformations lentes telles que celles qui ont été observées lors des remaniements doctrinaux du *songun* et du *hyungjin*. Il est intéressant de constater qu'aucun de ces remaniements n'a été effectué pendant le règne du Kim qui a été marqué par les désalignements cognitifs. Ce constat nous amène à conclure que les remaniements doctrinaux surviennent peu après l'arrivée d'un successeur au présidium, mais qu'un leader ne peut en effectuer

plus d'un durant sa présidence. Cette tendance comportementale peut être expliquée de deux manières. D'abord, elle peut être interprétée comme un refus du régime de reconnaître ses erreurs. Cette perspective soutiendrait l'idée que le régime doit impérativement paraître fort afin d'éviter les dissensions internes. Une seconde interprétation serait que chaque Kim se soit senti obligé d'émuler son aïeul et de promulguer un *juche* auquel il a apporté sa touche personnelle. Cette perspective soutiendrait le concept de *suryong*, selon lequel le grand chef est le seul qui est capable de guider le peuple vers l'idéal communiste que défend la Corée du Nord. En somme, les remaniements doctrinaux pourraient être interprétés comme un rite de passage par lequel le leader inspiré par le concept du *suryong* prouve qu'il est illuminé et, surtout, assoit sa légitimité par rapport aux systèmes juridiques ou réglementaires.

Conclusion

Le quatrième essai nucléaire qu'a effectué la Corée du Nord le 6 janvier 2016 prouve que la RPDC possède l'arme nucléaire de manière irrévocable et définitive. Les arguments que Pyongyang a présentés pour justifier cet essai nucléaire sont directement liés à la stratégie militaire de la Corée du Nord, qui est axée sur l'emploi de l'arme nucléaire en tant que mesure persuasive dans un contexte où le pays croit que les États-Unis représentent une menace⁵⁷. La possession de l'arme nucléaire par la RPDC est soutenue par un alignement fort et cohérent de trois piliers : le normatif, le cognitif et le régulateur. La démonstration a été faite que l'arme nucléaire, l'idéologie du *juche* et la légitimité du régime se soutiennent mutuellement de façon

continue. Une logique circulaire s'applique au rapport entre l'idéologie du *juche* et l'arme nucléaire : ces deux éléments se soutiennent et justifient leur bien-fondé réciproquement. Afin de faire perdurer le régime, les Kim ont donc besoin d'une idéologie forte et de l'arme nucléaire.

L'essai nucléaire du 6 janvier 2016 a également suscité de vives réactions de la part de la communauté internationale. Immédiatement, le Conseil de sécurité de l'ONU a déclaré qu'il alourdirait les sanctions dont fait l'objet la RPDC, pour qu'elles soient plus vastes et importantes⁵⁸. La présidente de la Corée du Sud, M^{me} Park, a annoncé que son pays allait faire des pressions pour que des sanctions sévères soient imposées contre la RPDC et a déclaré du même souffle que les agissements de la RPDC représentaient un « défi inacceptable » pour la sécurité globale⁵⁹. La Chambre des représentants des États-Unis a voté favorablement en faveur d'un durcissement des sanctions américaines à l'endroit de la RPDC⁶⁰. En fin de compte, toutes ces actions contribuent directement à la mise en place des multiples mécanismes qui justifient la possession de l'arme nucléaire par la

RPDC. L'augmentation de la hauteur des murs entourant la RPDC a pour effet de renforcer la légitimité du régime et de l'idéologie du *juche*. Une fois le peuple nord-coréen isolé, le régime actuel peut facilement maintenir des normes et des façons de penser qui lui sont favorables et en créer de nouvelles.

Le 17 octobre 2015, le président américain Barack Obama a tenté de relancer les négociations et d'amorcer un dialogue avec la RPDC. La condition préalable à la reprise des négociations était que la RPDC renonce à l'arme nucléaire⁶¹. Le régime perçoit l'insistance des pays étrangers à demander la dénucléarisation comme étant une menace à sa sécurité, qui renforce son sentiment qu'elle ne peut se passer de l'arme nucléaire⁶². Si la communauté internationale souhaite engager des négociations fructueuses avec l'actuel régime nord-coréen, elle n'a d'autres choix que de modifier la condition préalable qu'elle a imposée et d'accepter d'emblée que la RPDC est dotée de l'arme nucléaire, sinon toute nouvelle négociation sera vouée à l'échec.

RMC



Le dirigeant nord-coréen Kim Jong-un réagit pendant un essai de lancement d'un missile balistique moyen sol-sol à grande portée *Hwasong-10*.

NOTES

1. Par exemple, Scott Snyder, « North Korea's Challenge of Regime Survival : Internal Problems and Implications for the Future », *Pacific Affairs*, vol. 73, n° 4, hiver, 2000-2001, p. 517-533; Mark Fitzpatrick, « North Korea : Is Regime Change the Answer? », *Survival : Global Politics and Strategy* vol. 55, n° 3, 2013, p. 7-20.
2. En particulier, voir Richard Scott, *Institutions and Organisations : Ideas, interests and identities*, Los Angeles, Sage, 2014.
3. Wikipedia, « Juche », dernière modification apportée le 16 janvier 2016, <https://en.wikipedia.org/wiki/Juche>.
4. Yong Soo Park, « Policies and Ideologies of the Kim Jong-un Regime in North Korea : Theoretical Implications », *Asian Studies Review*, vol. 38, n° 1, 2014, p. 6.
5. Grace Lee, « The Political Philosophy of Juche », *Stanford Journal of East Asian Affairs*, vol. 3, n° 1, printemps 2003, p. 108.
6. Grace Lee, « The Political Philosophy of Juche », p. 106.
7. *Ibid.*, p. 107.
8. *Ibid.*
9. *Ibid.*, p. 106.
10. Ken Gause, « North Korean Civil-Military Trends : Military-First Politics to a Point », *Strategic Studies Institute*, vol. 61, n° 1, septembre 2006, p. 10 et 11; Suk Hi Kim, « The Survival of North Korea : A Case for Rethinking the U.S.-North Korea Nuclear Standoff », *North Korean Review*, vol. 11, n° 1, printemps 2015, p. 105-106.

11. Young Whan Kihl et Hong Nack Kim, *North Korea : The Politics of Regime Survival*, New York, M.E. Sharp, 2006, p. 63-67.
12. Dae-Kyu Yoon, « The Constitution of North Korea : Its Changes and Implications », *Fordham International Law Journal*, vol. 27, n° 4, article 2, 2003, p. 1301.
13. Digithèque de matériaux juridiques et politiques, « République populaire démocratique de Corée », article 61 de la Constitution de 1998, à l'adresse <http://mjp.univ-perp.fr/constit/kp1998.htm>.
14. Jihwan Hwang, « Getting Out of the Military-First Dilemmas : In Search of North Korea's Coevolution Military Strategy », p. 6-7.
15. Han S. Park, *Military-First Politics (Songun) : Understanding Kim Jong-il's North Korea*, p. 6. Comme les auteurs le montreront plus loin dans le présent essai, la Corée du Nord a développé un marché lui permettant de vendre illégalement à d'autres pays ses technologies en armement.
16. Dick K. Nanto et Emma Chanlett-Avery, « North Korea: Economic Leverage and Policy Analysis », *Congressional Research Service*, 22 janvier 2010, p. 21. Selon certaines estimations, de 15 à 25 % du PIB de la Corée du Nord seraient dédiés aux dépenses militaires.
17. Daniel Byman et Jennifer Lind, « Pyongyang's Survival Strategy : Tools of Authoritarian Control in North Korea », p. 62-63.
18. Jihwan Hwang, « Getting Out of the Military-First Dilemmas : In Search of North Korea's Coevolution Military Strategy », p. 6-7.
19. Han S. Park, *Military-First Politics (Songun) : Understanding Kim Jong-il's North Korea*, p. 2.
20. Tak Sung Han et Jeon Kyung Joo, « Can North Korea Catch Two Rabbits at Once : Nuke and Economy? One Year of the Byungjin Line in North Korea and Its Future », *The Korean Journal of Defense Analysis*, vol. 26, n° 2, juin 2014, p. 134-136.
21. *Ibid.* p. 138.
22. Cheon Seong-Whun, « The Kim Jong-un Regime's "Byungjin" (Parallel Development) Policy of Economy and Nuclear Weapons and the "April 1st Nuclearization Law" », extrait du site Online Series, 23 avril 2013, p. 2, à l'adresse <https://studylib.net/doc/8439612/the-kim-jong-un-regime-s-%E2%80%9Cbyungjin%E2%80%9D--parallel-development>.
23. Daniel Wertz et Matthew McGrath, « North Korea's Nuclear Weapons Program », p. 5-6.
24. *Ibid.* p. 2.
25. Grace Lee, « The Political Philosophy of Juche », p. 108; Adam Volle, « Behind the Myth : The Many Invasions of Korea », *Guangju News*, décembre 2013, p. 11.
26. Hong-Pyo Hong, « North Korea's Strategic Culture and threat perception : Implication for Regional Security Cooperation », *Korea Observer*, vol. 42, n° 1, printemps 2011, p. 100.
27. Christopher LaRoche, « Negotiating with the Hermit Kingdom : Frames and References in the Korean Nuclear Dilemma », mémoire de maîtrise, Dalhousie University, 2006, p. 32.
28. Grace Lee, « The Political Philosophy of Juche » p. 106.
29. Christopher LaRoche, « Negotiating with the Hermit Kingdom... », p. 31.
30. Tom Dixon, « Assessing the Success of Self-Reliance... », p. 11.
31. *Ibid.*, p. 7.
32. Mun-Woong Lee, *Rural North Korea under Communism : A study of socio-cultural change*, thèse de doctorat, Département d'anthropologie, Houston, Rice University, 1975.
33. Emma Chanlett-Avery et coll., « North Korea: U.S. Relations, Nuclear Diplomacy, and Internal Situation », *Congressional Research Service*, 21 juillet 2015, p. 3.
34. Haboush, Jahyun Kim, « Filial Emotions and Filial Values : Changing Patterns in The Discourse of Filiality in Late Chosŏn Korea », *Harvard Journal of Asiatic Studies*, vol. 55, n° 1, juin 1995), p. 129-177.
35. Daniel Byman et Jennifer Lind, «Pyongyang's Survival Strategy : Tools of Authoritarian Control in North Korea », p. 58-60. Le sélectorat nord-coréen est un groupe d'élite dont le nombre peut osciller entre 200 et 5 000, selon la définition que l'on donne au cercle fermé du Grand Leader. Ce groupe peut inclure des dirigeants militaires, des membres du parti et des hauts fonctionnaires.
36. Daniel Byman et Jennifer Lind, « Pyongyang's Survival Strategy : Tools of Authoritarian Control in North Korea », p. 59. Les différents avantages accordés à cette classe supérieure peuvent aussi bien être matériels que politiques et découlent de l'octroi d'un poste d'influence au sein du gouvernement.
37. Seong-Chang Cheong, « La succession du pouvoir en Corée du Nord et ses implications sur la politique extérieure du pays », *Hérodote*, n° 141, 2^e trimestre, 2011, p. 68, <http://www.cairn.info/revue-herodote-2011-2-page-64.htm>. Certaines ONG sud-coréennes ont employé des ballons gonflés à l'hélium pour envoyer des tracts encourageant la population nord-coréenne à faire la révolution.
38. Andray Abrahamian, *The ABC of North Korea's SEZs*, US-Korea Institute at SAIS, 2014, p. 9. La zone économique restreinte de Rajin-Sonbong (surnommée Rason) a été la première à être établie en Corée du Nord, en 1991, à la suite d'une visite de Kim Il-sung en Chine. Les zones économiques permettent une certaine ouverture des marchés, car leur création autorise les sociétés étrangères à s'y installer.
39. Stephan Haggard et Marcus Noland, « Trends : North Korea », extrait de la *Milken Institute Review*, janvier 2013, p. 10.
40. Marianne Péron-Doise, « La Corée du Nord en 2005 : décomposition ou ultimes métamorphoses? », *La revue internationale et stratégique*, n° 57, printemps 2005, p. 49, <http://www.cairn.info/revue-internationale-et-strategique-2005-1-page-43.htm>.
41. *Ibid.*, p. 12.
42. Ahn Mun Suk, « What Is the Root Cause of the North Korean Nuclear Program? », *Asian Affairs : An American Review*, vol. 38, n° 4, 2011, p. 175.
43. Benjamin Habib, « North Korea's nuclear weapons programme and the maintenance of the Songun system », *The Pacific Review*, vol. 24, n° 1, mars 2011, p. 47.
44. Ignacio J. Garcia Sanchez, « Six Key Factors to Understand the Crisis in The Korean Peninsula », *Instituto Español de Estudios Estratégicos*, avril 2013, p. 8.
45. Andrew Scobell, « Making Sense of North Korea : Pyongyang and Comparative Communism », *Asian Security*, vol. 1, n° 3, 2005, p. 252.
46. Jihwan Hwang, « Weaker States, Risk-Taking, and Foreign Policy : Rethinking North Korea's Nuclear Policy, 1989-2005 », thèse de doctorat, University of Colorado, 2005, p. 157.
47. Kang Choi, « The North Korean Nuclear Problem : Twenty Years of Crisis », *Asia Policy*, vol. 19, n° 1, janvier 2015, p. 30.
48. Bennett Ramberg, « Living with Nuclear North Korea », *IJSS Survival : Global Politics and Strategy*, vol. 51, n° 4, 2009, p. 14.
49. Daniel Byman et Jennifer Lind, « Pyongyang's survival strategy : tools of authoritarian control in North Korea », *International Security*, vol. 35, n° 1, 2010, p. 44-74.
50. Jihwan Hwang, « Weaker States, Risk-Taking, and Foreign Policy : Rethinking North Korea's Nuclear Policy, 1989-2005 », p. 164.
51. Mark Fitzpatrick, « North Korea : Is Regime Change the Answer? », *Survival*, vol. 55, n° 3, 2013, p. 8.
52. Benjamin Habib, « North Korea's nuclear weapons programme... », p. 48.
53. Ahn Mun Suk, « What Is the Root Cause of the North Korean Nuclear Program? », p. 181-182.
54. Benjamin Habib, « North Korea's nuclear weapons programme... », p. 47.
55. Yung Soo Park, « Policies and Ideologies of the Kim Jong-un Regime in North Korea », p. 8; Ahn Mun Suk, « What Is the Root Cause of the North Korean Nuclear Program? », p. 179; Scobell, « Making Sense of North Korea : Pyongyang and Comparative Communism », p. 245; Suk Hi Kim, « The Survival of North Korea : A Case for Rethinking the U.S.-North Korea Nuclear Standoff », p. 105.
56. Cheon Seong-Whun, « The Kim Jong-un Regime's "Byungjin" (Parallel Development)... », p. 3.
57. La Presse.ca, « Kim Jong-un justifie l'essai nucléaire, démonstration de force des É.-U. », consulté le 16 janvier 2016, <http://www.lapresse.ca/international/asi-e-oceanie/201601/10/01-4938295-kim-jong-un-justifie-lessai-nucleaire-demonstration-de-force-des-e-u.php>.
58. La Presse.ca, « Essai de bombe H : l'ONU menace Pyongyang de sanctions », consulté le 16 janvier 2016, <http://www.lapresse.ca/international/asi-e-oceanie/201601/05/01-4936881-essai-de-bombe-h-lonu-menace-pyongyang-de-sanctions.php>.
59. La Presse.ca, « Essai nucléaire nord-coréen : Séoul veut des sanctions sévères », consulté le 16 janvier 2016, <http://www.lapresse.ca/international/asi-e-oceanie/201601/12/01-4939222-essai-nucleaire-nord-coreen-seoul-veut-des-sanctions-severes.php>.
60. La Presse.ca, « La Chambre renforce des sanctions contre la Corée du Nord », consulté le 16 janvier 2016, <http://www.lapresse.ca/international/etats-unis/2016/01/12/01-4939078-la-chambre-renforce-des-sanctions-contre-la-coree-du-nord.php>.
61. La Presse.ca, « La Corée du Nord refuse toute discussion sur son programme nucléaire », consulté le 16 janvier 2016, <http://www.lapresse.ca/international/dossiers/la-menace-nord-coreenne/2015/10/17/01-4911004-la-coree-du-nord-refuse-toute-discussion-sur-son-programme-nucleaire.php>.
62. Suk Hi Kim, « The Survival of North Korea : A Case for Rethinking the U.S.-North Korea Nuclear Standoff », p. 106.